



Déclaration préalable des élus du Spelc Centre Poitou-Charentes à la CCMA d'Orléans-Tours réunie le 3 mars 2023 à Orléans

*Monsieur le Recteur,
Monsieur le secrétaire général,
Mesdames et messieurs les représentants de l'administration,*

La réunion de ce jour ouvre une nouvelle mandature de 4 années.
Suite aux élections professionnelles de décembre 2022, le Spelc Centre Poitou-Charentes a maintenu sa place de 1^{er} syndicat dans l'académie Orléans-Tours en 1^{er} et en 2^d degré.
Nous avons apprécié le dialogue constructif établi avec les services du rectorat. Nous remercions les services de la DPE pour leur écoute et leur disponibilité.

Règlement intérieur :

En ce début de mandat, nous souhaitons revenir sur plusieurs points d'application du règlement intérieur :

Au sujet des convocations :

Nous demandons que le délai de 15 jours soit retenu. Nous apprécions que les membres suppléants puissent participer à toutes les réunions et reçoivent les documents de travail.

Au sujet des documents :

Nous demandons à ce que le délai de transmission soit de 15 jours afin de pouvoir les étudier et les vérifier.

Au sujet de la présence des experts :

Nous demandons que le recours aux experts soit limité et ne remette pas en cause le dialogue entre les représentants de l'administration et les élus.

Au sujet du procès-verbal :

Nous demandons qu'il soit transmis dans un délai d'un mois ce qui n'a pas été le cas dans la mandature précédente. Nous ne pouvons pas travailler de façon efficace sans avoir, en début de séance, validé les travaux précédents.

Mouvement de l'emploi :

Nous avons été interpellés par des collègues qui souhaitent changer de discipline notamment pour passer du lycée professionnel vers le collège ou le lycée général et technologique. De même certains enseignant de technologie en classe de 6^{ème} s'interrogent sur les propositions faites par leur chef d'établissement. Nous demandons qu'une circulaire soit publiée rapidement pour définir les modalités de mise en place de ces 2 changements. Nous demandons que les priorités de l'emploi soient respectées.

Etats de service des enseignants :

Nous avons été contactés par des collègues pour lesquels les états de services ne correspondaient pas à leur emploi du temps. Pour certains, le nombre d'heures par classe était erroné ou la nature des

classes était différente. Pour d'autres, dont l'établissement a fait le choix de cours d'une durée de 50 minutes, il leur est demandé de faire une heure de plus en soutien ou accompagnement sans que cette heure ne figure dans l'état de service et que la durée de 50 minutes soit notée.

A nouveau, nous demandons que ces établissements respectent l'heure de cours de 55 minutes et que la conformité des états de service soient vérifiés par l'administration.

Rémunération des délégués auxiliaires :

Nous demandons qu'ils puissent bénéficier d'une augmentation de salaire.

Il est de plus en plus difficile de recruter des délégués auxiliaires pour occuper des emplois vacants ou effectuer des remplacements. Bien que certains collègues soient installés à l'année, ils sont de plus en plus nombreux à vouloir démissionner en cours d'année. Le niveau de rémunération est insuffisant par rapport aux tâches qui leur sont demandées et au coût de la vie car ils ne bénéficient pas de frais de déplacement.

Moyens de remplacement :

Malgré nos demandes répétées, nous sommes toujours en attente de connaître la consommation du Bop 139 dans l'académie. Nous ne savons pas si l'enveloppe budgétaire globale des moyens de remplacement est totalement consommée. Nous demandons que les règles soient revues pour faciliter les remplacements en particulier pour les départs en formation.

Moyens complémentaires :

L'Enseignement catholique vient d'obtenir 500 emplois de la part du Ministère suite à une sous exécution du budget 2022. Des conditions d'attribution ont été retenues par l'Enseignement catholique suite à des échanges avec le Ministère (mathématiques en première, plan en faveur des réussites, dotation pour les lycées professionnels et pour enveloppe de suppléance, plafonnement des effectifs à 24 élèves par classe en GS et CP). Nous resterons vigilants sur l'utilisation de l'enveloppe qui sera attribuée à l'académie d'Orléans-Tours.

Réforme des retraites :

Nous sommes très mobilisés par le mouvement initié contre cette réforme. Nous rappelons que nous dépendons du régime des salariés et non des fonctionnaires.

Nous n'acceptons pas le recul de l'âge de départ à 64 ans. De nombreuses enseignantes qui ont le nombre de trimestres requis ne pourront pas partir avant cette date. Nous nous inquiétons de la qualité du service rendu au fil des années. Si cette réforme se met en place en septembre prochain, nous aurons des difficultés liées au mouvement avec des dossiers dont les enseignants ne seront plus éligibles à la retraite et à la retraite progressive.

Les élus du Spelc Centre Poitou-Charentes